

Certifications professionnelles RNCP, VAE

Certains diplômes de l'Institut Catholique de Paris permettent sous conditions l'obtention d'un titre professionnel, enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) et sont donc éligibles aux financements de la formation professionnelle continue.

Certifications professionnelles RNCP	Fiche RNCP	Code CPF
Expert en économie solidaire et logiques de marché" (FASSE)	17271	162697
Manager des politiques et stratégies des ressources humaines" (FASSE)	17278	9723
Consultant en relations européennes et lobbying" (FASSE)	17283	9505
Manager en développement durable" (FASSE)	17292	9951
Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres" (ISP-Faculté d'Education) - Organisme certificateur : Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC)	15850	
Médiateur familial (IFOMENE)	2028	161368
Animateur qualité, sécurité, santé au travail et environnement (ESQESE) - Organisme certificateur : Ucl	12307	
Médiateur-trice et consultant(e) en management de crise (FASSE et IFOMENE)	17280	15703, 17488 186995

L'institut Catholique de Paris bénéficie de la certification AFNOR « Conformité au décret formation professionnelle » et est référencée sur la Datadock.

L'institut Catholique de Paris répond aux critères du Décret Qualité du 30 juin 2015 et des organismes financeurs de la formation professionnelle.

Validation des Acquis d'Expériences - VAE

Tous les titres RNCP sont accessibles en VAE.

Grâce au dispositif VAE de l'ICP, vous pouvez obtenir tout ou partie d'un diplôme, en faisant reconnaître les compétences acquises par votre expérience, et sans avoir besoin de suivre la formation correspondante. Ainsi, la VAE peut constituer une étape dans votre projet d'évolution de carrière ou de reconversion, ou un moyen d'accéder à une qualification en réduisant le parcours de formation.

Pour en savoir plus (uniquement pour les formations signalées par *)

- [Guide du candidat VAE ICP](#)
- [Dossier VAE ICP n° 1 : demande de recevabilité](#)
- [Formulaire CERFA](#)

Contact : Sylvina HILDEVERT, Déléguée à la formation professionnelle

Conditions

Justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle ou extra professionnelle depuis le Décret du 4 juillet 2017, en relation directe avec les contenus du diplôme ou du titre visé, quel que soit votre statut (salarié, travailleur non salarié, demandeur d'emploi, fonctionnaire, bénévole, volontaire, retraité).



Contacts

Direction du Développement

[Courriel](#)

Délégation à la formation Professionnelle

Courriel

L'ICP répond à sa mission d'utilité sociale en proposant une offre de formation continue, conçue en collaboration étroite avec le monde du travail sous toutes ses formes.

Par l'enrichissement des connaissances et des compétences, elle contribue à améliorer les pratiques et à dynamiser les performances.